



Contrat CDD après contrat PEC

Par babs

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quelle peut être la durée maximale de mon contrat en CDD après un contrat PEC.

Je suis en CDD depuis décembre 2018, en contrat aidé PEC :

Premier contrat de 9 mois + renouvellement de 1 an + 2^e renouvellement de 1 an.

Cela nous amène à fin septembre 2021, fin du contrat, apparemment non renouvelable en contrat PEC.

Ma question : l'employeur peut-il me proposer un nouveau CDD à partir de fin septembre (CDD classique, pas PEC) ?

Si oui de quelle durée?

J'ai déjà contacté pôle emploi à ce sujet, ils n'ont pas la réponse, et mon employeur non plus. Où me renseigner?

Merci pour votre aide.